

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

## DÉLIBÉRATION – CAC-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-01

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

11 FEV. 2026  
11 FEV. 2026  
11 FEV. 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2025

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 26 janvier 2026 décide :

### ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

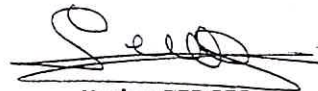
### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2026

La Présidente de l'Université



Karine BERGES

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 47  
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

***Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 30 juin 2025.



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER**

**DU**

**30 JUIN 2025**

**Parmi les membres du conseil académique, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A

Mme COLL Isabelle

M. FUNALOT Benoît

Mme ALBANESE Patricia

M. ZIDI Mustapha

Mme GOROCHOV Nathalie

Collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick

M. GERMAIN Philippe

Mme MARQUEZ Sonia

M. LESCURE Jean-Marie

Collège C

M. DUYCK Clément

Collège des personnels BIATSS

Mme LARAIN Lydia

M. COSTES Bruno

Mme THÉRIAL Claire

Mme CAUPOS Émilie

Mme BOVE Sara

Collège dit « des usagers »

Mme GRAS Elisabeth

Mme ZILLIGEN Lyssandre

Mme DAVID Constance

**Parmi les membres du conseil académique, étaient présents par procuration :**

Collège A

Mme LECHAPT- ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à M. FUNALOT)

Mme TACHER Vania (pouvoir à M. FUNALOT)

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. DOMINGUES)

Mme COSTES Laurence (pouvoir à Mme GOROCHOV)

Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à Mme BOVE)

Collège B

Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. DOMINGUES)

Mme RIFAI (pouvoir à Mme GOROCHOV)

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine (pouvoir à Mme ALBANESE)

Mme HARBELOT Isabelle (pouvoir à Mme COLL)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à Mme ENGELS)

Collège des personnels BIATSS

Mme BEIS Elisabeth (pouvoir à Mme BOVE)

Collège dit « des usagers »

Mme CHALLOIT Manon (pouvoir à M. GACHOWSKI)

M. LEJEUNE Mathieu (pouvoir à Mme ZILLIGEN)

M. BRICET Jean-Baptiste (pouvoir à Mme DAVID)

Collège des personnalités extérieures

Mme LANINI Karine (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)

**Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :**

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR Sciences et technologie

Mme BERGÈS Karine, VP Sciences avec et pour la société

M. BERNADINO Amilcar, VP Conseil d'administration

M. CHELGHOU Mounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme CASTELAIN Marion, DRH adjointe

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

Mme HÉNIQUE Carole, VP recherche et Commission de la recherche

Mme RENAUT Sophie, Directrice de l'INSPÉ

M. PALAU Yves, Directeur de l'IEP de Fontainebleau

M. VIDEAU Yann, Directeur de la FSEG

**SOMMAIRE**

---

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1	Point d'information du Président de l'Université	6
2.	RESSOURCES HUMAINES	7
2.1	Campagne d'emploi 2026 : volet enseignants-chercheurs (pour avis)	7
3.	QUESTIONS DIVERSES	14

*La séance débute à 14 h 10, sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du Président de l'Université**

**M. DUBOIS-RANDÉ :** Je vous propose de démarrer ce CAC dédié aux qualifications de la campagne d'emploi. Je tiens avant tout à vous dire le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous. En effet, ce conseil académique va être le dernier de ma mandature avant mon départ le 31 août. Le relais sera pris ensuite par l'équipe, mais nous verrons ça en septembre.

Depuis 2018, nous avons travaillé pour faire de l'UPEC, aujourd'hui, une université qui affiche l'ascenseur social comme un fer de lance. Malgré des conditions sociales différentes d'autres universités, nous contribuons à la réussite de nos étudiants. C'est une fierté que nous pouvons partager. La réussite de nos étudiants passe également par l'apprentissage et la professionnalisation. Cette démarche enclenchée depuis plusieurs années porte ses fruits puisque nous comptons plus de 4 000 apprentis. C'est une démarche qui a fait son chemin au sein des composantes, des disciplines qui n'étaient pas dans l'apprentissage, mais qui s'y inscrivent toutes désormais.

Notre université n'a pas perdu d'emplois malgré un gel transitoire que nous avons pu surmonter, puisque le BR que nous présenterons sera positif, ce qui est quand même une belle réussite. Je remercie évidemment tous les acteurs qui y ont participé et le maître d'œuvre de ce BR qui est au-delà des services : M. BERNARDINO. Notre campagne d'emploi, vous le verrez, a été votée en CAC avec abstention positive ce qui est une forme, disons, de manifestation de contentement des organisations professionnelles. En effet, si on peut créer des emplois, c'est idéal, mais mener une campagne d'emplois dans un dialogue respectueux avec les laboratoires et les composantes, c'est bien aussi.

Sur le plan de la recherche de haut niveau, des RV doivent être encore consolidés, plus d'ailleurs sur les approches contrats mais, en tout cas, nous sommes plutôt bien placés dans les classements internationaux, comme au niveau des GS, ainsi que vous avez pu le constater en réunion inter-laboratoire. Ce sont des points sur lesquels nous avançons.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir une identité d'engagement auprès des communautés. L'impact de l'université sur le territoire, comme nous aurons l'occasion de le publier, est de 2



milliards d'euros, c'est à dire que l'impact de cette université sur son territoire est un impact positif autour de 2 milliards d'euros. L'université, c'est pas un coût, c'est un investissement public pour des étudiantes, des étudiants et des enseignants, enseignants-chercheurs pour produire, non seulement, de la recherche mais également construire des carrières, accompagner un territoire. Là encore, il faut remettre l'université au centre du village. C'est un point important auquel nous nous sommes attelés.

Nous aurons, je pense, l'occasion, de nous revoir dans d'autres circonstances, mais je vous remercie personnellement de votre travail sur ces longues années passées ensemble. Merci.

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Campagne d'emploi 2026 : volet enseignants-chercheurs (pour avis)**

*Un diaporama est projeté.*

**Mme CASTELAIN** : Comme l'a dit le Président, nous votons sur la qualification à donner aux emplois, labos et sections. Dans le sharepoint, vous avez eu tous les documents de campagne d'emploi, qui vous donnent une vision globale. La compétence du CA plénier porte sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs. Je vous présente donc un document consacré aux enseignants chercheurs et aux postes ouverts au concours.

Nous avons eu deux postes en droit, un à l'EPISEN, un à l'EUP, en FSEG, cinq en FST, trois à l'IAE, un à l'IEP... Je passe à l'Unité de Créteil-Vitry, les créations sont en bleu : l'Unité de Sénart, LLSH et puis après en santé avec des postes qui ont aussi été transformés dans chaque composante.

**M. BERNARDINO** : C'est une création un peu particulière, avec un « oui si », qui correspond, en fait, à une alternance sur une éventuelle possibilité d'ouvrir une filière en orthophonie qui pourrait être débloquée par une aide de la région Île-de-France. Mais pour l'instant, elle en est encore au stade des premiers échanges avec la région Île-de-France qui s'occupe de formations paramédicales. Les collègues nous ont dit qu'ils souhaitaient avoir un poste affiché en orthophonie, si jamais il devait y avoir une ouverture de la filière orthophonie pour la rentrée 2026. C'est pour ça qu'on a mis un « oui si ». C'est un « oui » uniquement en publication si effectivement la filière orthophonie devait ouvrir à la rentrée 2026 avec des moyens.

**M. ZIDI** : Juste une question concernant ce tableau parce qu'effectivement j'ai découvert qu'il y avait un autre tableau mis à jour après le CAC, c'est le même que celui qui était avant ? Quelles sont les modifications ?

**M. BERNARDINO** : Nous nous sommes aperçus sur le poste de droit qu'on avait oublié un des postes qui était...

**Mme CASTELAIN** : Alors, c'est celui-là. Le dernier...

**M. ZIDI** : C'est juste un rajout ?

**Mme CASTELAIN** : Alors, voilà, ici, il n'y en avait qu'un et, en fait, c'est moi qui ai oublié de le mettre dans le...

**M. ZIDI** : Non, mais comme on n'a pas eu le temps de regarder le tableau, il y a une heure, on considère que c'est le même avec le rajout. Alors, de façon générale, j'ai quelques remarques et questions. Effectivement, on peut se féliciter de ce dégel parce qu'il y a de la création, ce n'est pas une température élevée, mais, en tout cas, c'est une bonne chose.

Dans le processus de remontées, en annexe, je ne sais pas si ça figure dans la nouvelle version, il y avait un tableau des remontées des composantes. Il y a un point intéressant que j'aimerais souligner. Vous le savez peut-être, j'imagine, au niveau de la recherche, les laboratoires ont été sollicités pour faire remonter leurs besoins. Il aurait été utile de mon point de vue de pouvoir avoir aussi ce tableau des remontées. Quand on crée des postes d'enseignants-chercheurs, tout est dans le mot, il y a l'enseignement mais aussi la recherche. Après il peut y avoir des discussions, au niveau des composantes et des laboratoires. Alors, j'ai l'impression que certains y étaient favorables. En tout cas, tous les directeurs de laboratoire ont reçu début avril un tableau des remontées pour cette campagne d'emplois 2026. Moi, qui suis responsable d'un laboratoire, je vois qu'en fait, on n'a pas pris en compte ces remontées. Si la recherche est la priorité, il faut aussi, je pense tenir compte des avis des laboratoires. Donc ça, c'est ma première remarque. Il y aura peut-être une réponse à apporter là-dessus, concernant ce tableau « remontées » par les directeurs de laboratoire.

Ensuite, de façon plus générale, on verra après un cas particulier, sur cette politique de maintien de postes, quand on appelle « maintien », est-ce que ce sont des postes, effectivement, qui

étaient au niveau de la composante ? Est-ce qu'ils étaient au niveau du laboratoire en affectation ? Tout cela a un effet sur le potentiel de recherche, parce que « maintien », ce n'est pas nécessairement, on maintient la partie recherche, ça peut-être aussi un renforcement. On aurait pu, effectivement, distinguer ces deux aspects.

Ensuite, sur un cas particulier, qui là, me concerne directement, à savoir les postes en SESS STAPS. J'en ai discuté avec Cédric, il y a quelque temps. Comme vous le savez peut-être, au niveau de la direction de l'université, un professeur d'université va partir à la retraite. Il ne part pas au premier septembre mais il part au mois de février donc ça ne change rien, de mon point de vue, concernant la campagne d'emploi, puisque les postes sont à pourvoir à partir du premier septembre 2026. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi ce poste n'apparaît pas dans cette campagne ? D'autant plus que, si on commence à zoomer un peu plus, il s'agit quand même d'un potentiel recherche et d'un laboratoire qui est perdu, d'un encadrement de thèses, avec un laboratoire qui comme vous le savez est à faible effectif. Donc pour fragiliser ce laboratoire, on ne peut pas mieux opérer que ça, de mon point de vue ! Alors, la question qui se pose toute suite c'est pourquoi ce poste n'apparaît pas dans le tableau alors que d'un point de vue « coût », si on revient sur la masse salariale, ce n'est pas un coût supplémentaire pour l'université. Alors que dans la même composante, si on va en bas du tableau, on a une création cette fois-ci sur un poste ESAS de second degré qui, donc là, correspond nécessairement à un coût, sauf si derrière il y a un switch qu'on ne voit pas. Donc, ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'un poste de professeur d'université disparaît et on crée un poste de second degré, sachant que je n'ai rien contre les « second degré » mais ça ne va pas dans le sens d'un renforcement de la recherche. De mon point de vue, encore une fois. Voilà, il y a différentes questions qui se posent concernant cette composante.

**M. BERNARDINO** : Pour la remontée des laboratoires, la temporalité n'a pas été bonne cette année parce qu'on aurait dû synchroniser les deux. Alors, en tout cas, le fonctionnement est actuellement toujours le même, c'est-à-dire que la composante centralise les demandes des laboratoires et arbitre au sein de son conseil de gestion. Ce qui avait été demandé par la VP, c'était de nous remonter à la base de ce qui avait été remonté par les laboratoires, pour qu'elle ait une vision de ce qui avait été demandé, juste pour ne pas être interpellée par ailleurs par les laboratoires sur des demandes qui n'auraient pas été satisfaites. La temporalité n'étant pas la bonne, entre guillemets, c'est-à-dire que la demande a été faite en avril alors que les tableaux nous ont été ajoutés en mars, certains labos ont rajouté des choses qui n'avaient pas été remontées à leur propre composante au moment de la campagne d'emploi. Cela crée déjà une

discordance. Les laboratoires ont fait remonter à la VP Recherche ce qu'ils avaient fait remonter à leur propre composante au moment de la création. Ce serait quand même plus simple pour savoir ce qui a été remonté, que les labos, quand ils font les remontées à la composante, qu'ils mettent la VP recherche en copie, plutôt que de faire des demandes différenciées. Ensuite des arbitrages ont été faits, et il s'agit, effectivement, parfois de prendre des décisions.

Là, en l'occurrence, sur le poste que tu évoques particulièrement il n'y a pas eu de demande et il n'a pas été arbitré donc aucune demande n'a été remontée par la composante sur le poste de PR que tu évoques. Il n'y a pas eu d'arbitrage de notre côté de la Présidence parce qu'il n'y avait pas de demande de la composante. Je ne peux que t'inviter à aller retourner voir le directeur de composante et savoir pourquoi il n'a pas été remonté de la composante vers la direction universitaire.

**M. ZIDI** : Juste Amilcar, concernant ces départs à la retraite. Nous avons connu effectivement des configurations où des collègues qui demandent à partir à la retraite, et qui au dernier moment restent... J'ai connu ça, il me semble, il y a quelque temps, le 31 août, un collègue qui a décidé finalement de rester. Là, le concours est lancé donc, voilà, ça fait deux personnes sur une chaise, si je puis dire. Mais, là, on est pas du tout dans cette configuration-là. La personne a atteint la limite d'âge donc elle ne peut pas aller plus loin. Ce qui m'étonne, c'est la gestion RH en tant que telle. J'imagine que vous avez vous en centrale, la liste des gens qui partent définitivement. Cette personne ne peut pas rester !

**M. BERNARDINO** : Mais ce n'est pas grave, on ne publie pas un poste pour publier le poste. On laisse aussi la composante et le laboratoire définir le profil et savoir s'il y a un intérêt de publication.

**M. ZIDI** : La composante me renvoie vers le central, le central nous renvoie vers la composante. Donc j'ai bien compris ce jeu-là qui existe depuis un certain temps, mais le résultat, *in fine*, est qu'il n'y a que le résultat qui compte, c'est que ce poste-là n'apparaît pas. C'est une perte de potentiel de recherche pour un petit laboratoire. Voilà, c'est tout ! La conclusion est simple ! On peut dire : « Oui je lui ai dit, il ne m'a pas renvoyé, il m'a renvoyé, il ne m'a pas transmis, etc. », de toute façon, le résultat est là. Je voulais quand même alerter les élus. Je ne sais pas si au niveau du CAC, il y a eu ces discussions-là mais, moi, à titre personnel, pas pour le tableau dans son ensemble, mais sur la façon de faire, en particulier sur ces discussions de renouvellement de postes, ce sera une abstention telle qu'elle, parce qu'il

n'y a pas d'abstention positive ou négative. Ce sera une abstention, parce qu'il ne s'agit pas, bien entendu, de défavoriser les autres demandes. Ce qui s'est produit interpelle !

**M. GERMAIN** : Ma question c'est : est-ce qu'il s'agit de la campagne d'emploi définitive ? Est-ce qu'il va y avoir des compléments ? Est-ce que c'est la campagne d'emploi telle que vous la concevez aujourd'hui ? Parce que j'ai regardé les demandes, puis le tableau et on voit qu'il y a déjà deux postes. Donc, quel est le statut de ce document ? C'est ma première question. Puis je voudrais préciser, mais je vais y revenir après.

**M. BERNARDINO** : C'est la campagne 2026 définitive.

**M. GERMAIN** : Donc avec les gels de postes ?

**M. BERNARDINO** : C'est comme ça que tu le vois mais...

**M. GERMAIN** : Bah, je vois, en tout cas, un nombre de postes proposés qui me paraît... Là, je l'ai vérifié, par exemple, pour l'INSPE, il doit y avoir trois ou quatre demandes qui sont soit des maintiens à 98 %, disons, et une demande de transformation. Il doit y avoir trois ou quatre demandes de maintien qui ne sont pas satisfaites.

**M. BERNARDINO** : Je veux juste rappeler que le CAC a pour vocation à vérifier la compatibilité des postes et pas le nombre de postes. Mais, si tu regardes, tu t'apercevras que sur les postes que tu évoques, ce sont des départs de retraite qui étaient prévus au 31 août 2026, donc des postes non vacants. Je ne peux pas appuyer un poste pour lequel un collègue n'est même pas parti, sinon ça va poser un problème.

**M. GERMAIN** : Donc, ce sont des postes qui ne sont pas vacants. Mais comment on les appelle ? Supposés vacants ? Susceptibles ?

**M. BERNARDINO** : Non, ce sont des postes qui ne sont même pas susceptibles d'être vacants. On est en train de parler de collègues qui pourraient partir à la retraite dans un an et qui, d'ici là, peuvent changer d'avis. Donc, la majorité des postes pour lequel on a eu un arbitrage négatif étaient des postes de ce type-là. Des gens qui ne sont pas partis, qui sont toujours là, donc le poste n'est pas vacant. Après, si le premier jury vous a dit, la main sur le cœur, qu'il allait

partir... Mais j'ai le souvenir de collègues qui devaient quitter en détachement... depuis neuf ans.

**M. GERMAIN** : Ça, c'est une discussion générale, qu'on a déjà eue par le passé. Est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas de demande de maintien qui n'aurait pas été satisfaite ?

**M. BERNARDINO** : À ma connaissance, non. On a respecté les priorités qui avaient été votées dans les conseils de gestion des composantes.

**Mme MARQUEZ** : Alors, il n'y a pas forcément de gel, en revanche, il y a des postes gelés qui ne sont pas rendus. Les postes qui avaient été gelés dans les précédentes campagnes, qui restent gelés, et qui font peser une charge de travail sur les collègues, parce que, même si vous disiez que ces postes-là ont été remplacés par les ATER, et des contractuels, par exemple, ils n'assument pas les mêmes responsabilités que les autres et ces responsabilités reviennent sur les titulaires. Et dernière chose, en ce qui concerne les retraites, on a demandé, parce qu'on a eu ce débat en CAC, de savoir si quand un collègue atteint la limite d'âge, le poste était bien publié et on nous a dit que « oui ».

**M. ZIDI** : Vous dites le contraire, il y a deux secondes, vous avez dit le contraire !

**Mme CASTELAIN** : Il faut aussi une demande de la composante. Nous, on ne va pas publier un poste...

**M. ZIDI** : Non, non, c'est indépendant de la composante ! Vous avez dit que ça n'avait pas été abordé en CAC, là, on nous dit que « oui ».

**Mme CASTELAIN** : La question c'était juste : est-ce que les postes qui ont été arbitrés défavorablement sont des postes qui étaient susceptibles d'être vacants ? C'est le cas. Est-ce que ceux qui ont été arbitrés favorablement, les demandes de maintien, étaient vacants ? Et on a vérifié qu'il y avait bien la limite d'âge, la réponse est « oui ». Attention, on a aussi des limites d'âge, 67 ans dans la fonction publique. Mais cela ne veut pas dire forcément que les collègues partent. Ils peuvent avoir des trimestres à faire encore ! Donc, voilà, il faut que la retraite soit déposée et demandée.

**Mme MARQUEZ** : Mais la demande de dérogation se fait avant ? La veille, on ne peut pas faire une demande de dérogation ? C'est 6 mois, non ?

**Mme CASTELAIN** : Oui, c'est 6 mois, on a pris 6 mois, aujourd'hui.

**M. DUYCK** : Alors, une des nouveautés de cette campagne par rapport aux années précédentes, c'est qu'il y a, quand même, un certain nombre de créations, ce qui est vraiment une bonne chose. Enfin, hormis là, il n'y a pas de création sauf en santé et dans les IUT où il y a eu des créations dans les années précédentes. Alors, ce que j'aimerais savoir, c'est comment est-ce que vous avez fait les arbitrages ? Parce que je vois qu'il y a des créations qui ont été accordées pour l'IAE, pour STAPS, pour l'IEP, en plus de l'IUT de santé. Donc, comment vous avez fait les arbitrages ? Qu'est-ce qui vous a conduit à accorder un avis favorable pour ces créations de postes ?

**M. BERNARDINO** : Il y a eu des discussions qui ont eu lieu avec les composantes sur des modifications de diplômes ou des transformations, voire des créations de diplômes et pour lesquelles il y avait eu des engagements de la Présidence sur le maintien. À cela s'ajoute le fait qu'on a décidé de soutenir des composantes qui étaient fragiles, dont l'IEP et le SESS STAPS. Concernant le SESS STAPS, c'est surtout parce qu'il y avait beaucoup de contractuels et pas beaucoup de permanents que nous avons préféré, finalement, la création de postes de permanents de STAPS, ce qui était la demande des collègues. Lors de la création de l'IEP, des engagements avaient été pris d'avoir un certain nombre de créations. Dans ce cas, nous avons un peu de marge, donc nous avons décidé de tenir nos engagements en créant le poste qui était leur priorité numéro un, (*inaudible*) de sociologie. Ensuite nous avons validé la création de deux postes, un à l'IAE et un à la faculté des sciences et qui correspondent à des diplômes, en fait, à des (*inaudible*) ont souhaité que les composantes se positionnent.

En santé, c'est avec la création d'un master en santé mentale ou psycho-santé, en tout cas, donc là-dessus, on trouvait que ça menait à quelque chose qui était très demandé, donc on voulait qu'ils puissent se positionner dessus. Mais ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas la possibilité de se positionner au vu de leur faible effectif d'enseignants-chercheurs, donc, c'est là qu'on a adopté, sachant que c'est pour nous, un tuto qui doit se faire en ouverture en apprentissage et que l'argent qu'il récupérera permettra de financer la masse salariale du collègue.

Enfin, nous avons la volonté de créer un NBA conjoint IAE, IEP et Faculté de Santé. Nous avons eu un engagement d'avoir un enseignant-chercheur pour pouvoir s'occuper de ce NBA.

**M. ZIDI** : Juste une remarque, Amilcar, le discours, je le comprends sur le versant enseignement mais à aucun moment, j'entends parler de recherche. On parle, encore une fois, de postes d'enseignants-chercheurs donc il y a aussi des besoins dans le domaine de la recherche. Quand il y a des arbitrages sur des postes d'enseignants-chercheurs, on devrait entendre, je dirais des arguments, sur le versant recherche !

**M. DUBOIS-RANDÉ** : Ces arguments ont été donnés en dialogue de gestion très largement...

**M. ZIDI** : Jean-Luc, je peux finir ma phrase ?

**M. DUBOIS-RANDÉ** : Tu répètes, tu parles de ton cas personnel.

**M. ZIDI** : Non, je parle de façon générale ! Je n'ai même pas encore prononcé un mot ! Je veux dire qu'à partir du moment où il y a des postes d'enseignants-chercheurs, il doit y avoir aussi des arguments de recherche qui doivent être aussi avancés. Voilà. Ce n'est pas une affaire personnelle.

**M. DUBOIS-RANDÉ** : Les arguments de recherche ont été avancés en dialogue de gestion, je rappelle que le rôle du CAC est de voter les qualifications pas la campagne d'emplois. Il n'y a plus d'autres questions ? Alors, je vous propose de passer au vote. Procurations ?

*Mme HMAMOU donne les procurations.*

***Le conseil académique approuve à la majorité la campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2026 avec 9 abstentions.***

*La campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2026 est adoptée (9 abstentions).*

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions.

*La séance est levée à 14 h 40.*